



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

9 mars 2009

### COMMUNIQUE SNAM-HP - CMH

#### Au nom de la médecine hospitalière

Le service est à l'hôpital l'unité de base qui fonde et rassemble les équipes médicales par spécialités. Le service est un repère identifié et attendu par les malades dans leur parcours de soins. Il participe pour les jeunes internes à l'identité de leur formation. Il participe à la notoriété des hôpitaux publics.

Les ordonnances de mai 2005 ont établi un bon équilibre qui améliorerait la gouvernance médico économique tout en préservant l'unité de base par services. On a créé des pôles suffisamment larges pour être le lieu d'une gestion médico économique déconcentrée et déléguée. Les services, au sein des pôles ont certes été pérennisés mais avec des mesures transitoires qui s'avèrent ambiguës.

Depuis de nombreuses années certains cultivent le rêve et l'espoir d'un hôpital somme d'individualités isolées et nettoyé de cette référence aux équipes et services médicaux jugés passésistes. Le débat en cours au parlement et les échanges entre les parlementaires et la ministre de santé ne permettent pas de lever les ambiguïtés qui, avec l'enchevêtrement des textes réglementaires, aboutissent à remettre en cause une gouvernance équilibrée à l'hôpital.

Nos organisations ont soutenu les ordonnances de 2005 voulues par JF Mattei. Elles l'ont fait parce que la gouvernance hospitalière y trouvait une dynamique nouvelle même si sa mise en œuvre a été largement freinée par l'absence de véritable délégation de gestion.

Aujourd'hui les règles fixant la place des services et les modalités de nomination et de renouvellement de leurs responsables sont remises en causes. Nous demandons qu'après la publication de la liste d'habilitation qui constitue un préalable, ce dossier soit très rapidement clarifié dans l'esprit de rénovation de la gouvernance de la médecine hospitalière mais aussi dans le respect des engagements et des principes dont la communauté médicale est garante.

Si cela n'était pas le cas nos organisations proposeront rapidement des modalités d'actions déterminées répondant aux nombreux témoignages exprimés auprès de la ministre de la santé.

Roland Rymer - Président du SNAM-HP  
François Aubart - Président de la CMH

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*

